

Association de gestion du Restaurant Inter-administratif

2 Bis rue des marronniers

01000 Bourg-en-Bresse

Affaire suivie par : Jérôme FRIAUD

Tél. : 04 74 45 67 48

Fax : 04 74 45 67 46

arim-bourg-en-bresse@hotmail.com

Procès verbal de l'assemblée générale du RIA du 30 mars 2017

Nombre d'adhérents : 893.

Quorum : 45 adhérents.

Etaient présents ou représentés : 85 adhérents.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'ouverture de l'assemblée générale à 13h15.

Suite à présentation des rapports (cf annexes):

- moral,
- financier,
- de l'expert comptable,
- du commissaire aux comptes,

sont soumises à l'avis de l'assemblée générale les 9 résolutions suivantes :

1ère RESOLUTION

Les membres de l'ARIM les marronniers présents ou représentés à l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2017 approuvent la nomination du commissaire aux comptes pour un mandat de 6 ans à compter de 2015.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2ème RESOLUTION

Les membres de l'ARIM les marronniers présents ou représentés à l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2017, statuant sur l'activité de l'exercice du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, approuvent les termes du rapport d'activité, du rapport moral et du rapport financier présentés par le Conseil d'Administration. Ils donnent quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2016.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3^{ème} RESOLUTION

Après lecture du rapport du rapport du commissaire aux comptes, les membres de l'ARIM les marronniers présents ou représentés à l'assemblée générale ordinaire approuvent les comptes de l'exercice du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 qui leur sont présentés avec un excédent de 80 016,79 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4^{ème} RESOLUTION

Les membres de l'ARIM les marronniers présents ou représentés à l'assemblée générale ordinaire décident d'affecter l'excédent de l'exercice, soit la somme de 80 016,79 €, de la façon suivante :

- 58 888,79 € au compte report à nouveau ;
- 21 128,00 € au compte autres réserves, et représentant la part d'amortissement du matériel évalué à 0,40 € par rationnaire de l'état.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5^{ème} RESOLUTION

Les membres de l'ARIM les marronniers présents ou représentés à l'assemblée générale ordinaire confirment l'affectation de l'excédent de l'exercice précédent arrêté au 31/12/2015, soit la somme de 156 316,09 €, de la façon suivante :

- 13 801,09 € au compte report à nouveau ;
- 142 515,00 € aux fonds associatifs sans droit de reprise, constitué de la subvention initiale allouée par les organismes de tutelle.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6^{ème} RESOLUTION

Les membres de l'ARIM les marronniers présents ou représentés à l'assemblée générale ordinaire procèdent au vote de 11 membres du Conseil d'Administration, soit 6 renouvellements de fin de mandat, 1 démission et 4 postes vacants. Sont soumis au vote les candidatures de :

- Mme DARBON Christine (DDFiP), candidature en séance
- Mme POURCHERESSE (DDFiP),
- Mme PIRAD Stéphanie (DDT), candidature en séance
- M. DUMONT (DDT),
- M. FRIAUD (DDT).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Mme MONIER (DRAC) a candidaté en séance, mais elle a déjà été nommée comme représentante de son administration, sa candidature n'est donc pas retenue.

7ème RESOLUTION

Les membres de l'ARIM les marronniers présents ou représentés à l'assemblée générale ordinaire procèdent au vote de 2 membres suppléants à la Commission de Surveillance. Sont soumis au vote les candidatures de :

En l'absence de candidature, la résolution ne fait pas l'objet de vote.

8ème RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, prend acte de l'absence de conventions telles que visées à l'article L.612-5 du Code de Commerce.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9ème RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités requises.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

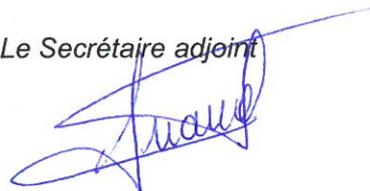
L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie l'ensemble des participants et clôture l'assemblée générale à 14h15.

Le président



Thierry LICHET

Le Secrétaire adjoint



Jérôme FRIAUD

Le présent document et ses annexes est disponible sur le site internet de l'ARIM.